

Happy
New Year

Sondage

La plage Gitana a été ouverte au public cet été, et ce, malgré le manque des blocs de pierres devant constituer la zone hors de l'eau de la pataugoire lacustre (livraison en attente du fournisseur).

Combien de fois êtes-vous allé à la plage Gitana cette saison?

0 fois 1 à 5 fois 5 à 10 fois + de 10 fois

Remarques:

Quel moyen de transport utilisez-vous (ou pensez-vous utiliser) pour vous rendre à cette plage?

à vélo à pied en voiture autre...

Remarques:

Bulletin (ou copie du bulletin) à glisser dans la boîte aux lettres de la mairie, à renvoyer par Email ou à faxer d'ici au 15 janvier 2009. Merci de répondre à ces questions uniquement si vous habitez Bellevue.

Samedi 20 décembre 2008 à 10h
ouverture de la patinoire

Invitation cordiale à la population de Bellevue et Genthod pour patiner, partager un verre de vin chaud et rencontrer les joueurs du Genève-Servette Hockey-Club!

Lundi 19 janvier 2009 à 9h
Ouverture du restaurant

Centre sportif de la Vigne Blanche
chemin des Tuileries 148
1293 Bellevue



Mairie Bellevue

Route de Lausanne 329

1293 Bellevue

Tél. 022 959 88 20

Fax 022 959 88 21

info@mairie-bellevue.ch

www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouvertures de la réception

- Les lundis, mardis de 13h30 à 16h30
- Les mercredis de 9h à 13h
- Les jeudis de 13h30 à 19h
- Vendredi: fermé

-  Administration communale
-  Sécurité
-  Culture et loisirs
-  Social – petite enfance
-  Projets et chantiers en cours
-  Développement durable
-  Fondation communale
-  Informations pratiques

Imprimé sur papier 100% écologique (fabriqué à 60% avec des fibres de vieux papier et à 40% de cellulose) répondant aux normes du Forest Stewardship Council (FSC mixed sources) assurant que les forêts sont gérées selon des principes de développement durable.



COMMUNE DE BELLEVUE

VOTRE MAIRIE VOUS INFORME

Décembre 2008 – N° 4

Mot de la Mairie



Je n'ai pas vu passer cette année 2008 qui a filé à une vitesse folle. Le Conseil municipal dans sa séance du 11 novembre 2008 a voté à l'unanimité le budget 2009 après un travail remarquable en commission des finances. C'est un budget prudent avec une réserve des rentrées fiscales. L'Exécutif remercie tous les Conseillers et Conseillères municipaux pour leur travail et leur engagement. L'année 2008 a été extrêmement intense pour la commune avec l'achèvement du Centre Sportif de la Vigne Blanche et l'ouverture prochaine du nouveau restaurant qui sera géré par un jeune belleviste et un jeune genthodien. Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir et de réussite dans leur activité. Concernant le centre sportif et le terrain multi-sports, la commission de la Vigne Blanche a décidé d'installer une patinoire de 300m² pendant une période de trois mois. Elle fera le bilan au mois de mars 2009 s'il faudra reconduire l'expérience en 2010. La nouvelle plage du Port Gitana, même si elle n'est pas complètement terminée, a rencontré un succès magnifique auprès de la population belleviste. Notre nouvelle toiture photovoltaïque de l'école Menuiserie se termine tranquillement pour fin décembre. Les échafaudages ont été déposés et notre école «Menuiserie» à fière allure. Malgré un nombre impressionnant de problèmes, et grâce au remarquable travail de notre responsable technique, Madame Véronique Barbey, le montant du crédit d'investissement a été maîtrisé.

Un nouvel employé communal au service des Espaces-Verts-Voirie en qualité d'horticulteur-paysagiste polyvalent a été engagé pour l'année 2009. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la commune de Bellevue.

Enfin, suite à une volonté du Conseil municipal et de l'Exécutif, nous allons réorganiser la Sécurité Municipale de notre commune par l'extension de contrat de notre mandataire, l'entreprise «Protectas», pour une présence plus intense sur notre territoire, de jour comme de nuit.

Quant à la ligne budgétaire prévue pour le poste d'Agent de Sécurité Municipale, nous avons décidé à l'unanimité, le Conseil municipal et l'Exécutif, de ne pas la reconduire pour l'année 2009. Ainsi, cette fonction est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2009. Au mois de septembre, Monsieur Bernard Sommer, nouveau directeur d'établissement des écoles de Bellevue et Genthod, a pris ses nouvelles fonctions. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un nouveau poste de travail qui a été créé par le D.I.P. en remplacement des inspecteurs et inspectrices. Nous souhaitons plein succès à Monsieur Sommer, tout en sachant qu'il faudra, pour tout le corps enseignant et pour la mairie, un temps d'adaptation pour que cette nouvelle mise en place fonctionne à plein régime.

Pour conclure, l'Exécutif de la commune remercie tout le personnel communal pour son engagement, il remercie également toutes les sociétés communales, tous les mandataires et toutes les entreprises qui fournissent des prestations pour la commune de Bellevue.

Enfin, un grand merci à toutes les enseignantes et enseignants qui, tout au long de l'année, s'investissent auprès de nos enfants pour leur donner un bagage précieux pour leur avenir.

Nous souhaitons à toute la population belleviste une bonne fin d'année, pleine de joie, de santé et de bonheur.

Daniel Fabbi

Maire

Mairie de Bellevue



Sécurité

Lors de sa séance d'approbation du budget, les autorités de la commune de Bellevue ont décidé d'une réorientation en matière de sécurité municipale supprimant le poste de notre Agent de Sécurité Municipale, dès le 1^{er} janvier 2009. En espérant que vous avez pu vous en rendre compte, la société «Protectas» a été engagée par la commune de Bellevue pour exécuter la ronde habituelle de nuit, mais aussi, pour diverses rondes de jour, pour une meilleure présence sur la commune et une sécurité accrue de nos habitants notamment pendant ces fêtes de fin d'année.

Les services mobiles

Les patrouilles ou les rondes ont pour mission d'assurer la protection d'un site par le biais de passages répétés, en complément ou à la place d'une surveillance permanente sur le site.

Ces services sont effectués à pied ou en voiture par des agents formés et équipés de moyens de communication en liaison permanente avec leur centrale opérationnelle. Elles peuvent être formées d'un à deux agents, éventuellement accompagnées de chiens. Les patrouilles ont une fonction prioritairement dissuasive. Elles interviennent en cas de problèmes. Si nécessaire, elles font appel à l'assistance technique, au service d'intervention Protectas ou aux services officiels (police, pompiers, ambulance). Des services spécifiques comme les rondes d'ouverture et de fermeture de sites sont aussi effectués par les services mobiles.



SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE BELLEVUE

M. Jean-François RUCHET, Président du Conseil municipal et représentant de la commission du feu, a remis à M. Jimmy LOUP un arrêté et un brevet pour sa nomination au grade de Lieutenant dans la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Bellevue lors d'un exercice à Richelien, le 27 septembre dernier. Ce dernier rejoint donc M. Jean-Charles HOSTETTLER (Capitaine) et M. Christian RIEBEN (Premier-lieutenant) comme Officier de la compagnie.



M. Jimmy LOUP

CAMPAGNE «PRÉDIRE» DE CIRCULATION

La campagne «PréDiRe», de Prévention, Dissuasion et Répression, est une opération de circulation planifiée par la Gendarmerie, qui vise à sécuriser les abords des écoles lors de chaque rentrée scolaire. La dernière campagne vient de se terminer et s'est déroulée du 27 au 31 octobre 2008. Au cours de celle-ci, la Gendarmerie a effectué 2 contrôles de circulation et 1 contrôle radar à proximité de l'établissement scolaire de Bellevue.

La prochaine opération «PréDiRe» se déroulera après les vacances de fin d'année, entre le 5 et le 9 janvier 2009.

BRUIT ET CONFLITS DE VOISINAGE

QUE DIT LA LOI ?

Contrairement à une croyance répandue, les nuisances sonores ne sont pas plus autorisées pendant la journée que pendant la nuit. Il existe en effet une obligation générale d'éviter tout excès de bruit, quel que soit le niveau ou le moment. Ce principe doit toutefois être suivi plus sévèrement pendant la nuit afin de ne pas troubler le repos de ses voisins.

La loi genevoise rappelle que les excès sonores sont interdits à toute heure. Cette règle doit être suivie avec plus de rigueur entre 21h et 7h, car la notion d'excès est plus manifeste pendant la nuit.

Comme le précise également le code civil suisse, les débordements ne sont pas davantage autorisés dans le cadre privé qu'à l'extérieur. Ainsi, chacun doit prendre toutes les mesures pour réduire le bruit, que ce dernier soit produit sur la voie publique ou dans le voisinage. Enfin, dans le cas de logements loués, les règles du bail soulignent que le locataire est tenu d'avoir pour ses voisins les égards qui leur sont dus et doit donc s'abstenir de troubler la tranquillité de l'immeuble qu'il occupe.

CAMBRIOLAGE DURANT LES FÊTES

Pour information :

Comme vous le savez déjà, la période de fin d'année approche et une recrudescence des cambriolages sur notre commune et ses environs est fort possible.

Protégez votre domicile des cambrioleurs

- Avisez immédiatement la police (n° 117) en cas de constatations suspectes dans votre voisinage. Mieux vaut une fois de trop qu'une fois de pas assez.
- Dans le cadre de ses recherches, votre police apprécie votre aide. Notez l'immatriculation, la couleur et la marque du véhicule suspect, la direction de fuite des suspects, leur nombre et leur allure (taille, âge, couleur des cheveux, langue parlée, corpulence, habillement et particularités).

Les mesures de sécurité importantes

- Déposez vos valeurs et documents importants dans un coffre-fort bancaire.
- Fermez bien toutes les fenêtres et les portes avant de quitter votre domicile.
- Ne dévoilez pas votre absence prolongée par des indications telles que billets à la porte, boîte aux lettres archi-pleine ou des messages sur votre répondeur automatique.
- Méfiez-vous des soi-disant cachettes de clés sûres, telles que paillason, casier à lait, pot de fleurs, etc., qui sont parfaitement connues des cambrioleurs.
- Soyez prudents en confiant vos clés. Évaluez soigneusement à qui vous pouvez faire confiance et de qui vous devez vous méfier.
- Entretenez-vous avec vos voisins sur le thème de la sécurité : comment et quand vous pouvez vous entraider.



Social – petite enfance

NOUVEAU LOCAL

DES JEUNES BELLEVUE-GENTHOD

Le local des jeunes de Bellevue-Genthod qui se trouvait dans les bâtiments scolaires de l'école de Bellevue jusqu'à cet été, a été transféré récemment dans **le complexe sportif de la Vigne Blanche**. Ce local se trouve au sous-sol du bâtiment contenant le futur restaurant; il est plus spacieux que le précédent et se trouve au cœur des installations sportives.

Le local sera ouvert depuis le mercredi 3 décembre 2008. Les horaires d'ouverture sont pour l'instant: **les mercredis de 15h à 19h et les vendredis de 19h à 22h.** Ces horaires pourront être modifiés au besoin dans quelques mois selon la fréquentation et l'ouverture du restaurant.

Les jeunes gens dès 12 ans pourront se rendre directement au local, pendant ces plages horaires, où ils seront accueillis par M. Grozdanov, animateur TSHM de la FAS'e et sa collègue animatrice. M. Grozdanov s'occupait déjà du précédent local et anime également des samedis après-midi sportifs à la salle de gymnastique de Genthod, toujours dans le cadre de ses fonctions à la FAS'e. Ce local a pour but d'offrir aux jeunes gens de Bellevue et Genthod un lieu

d'échange, de discussion avec des animateurs dont les objectifs sont en particulier de favoriser des projets de groupe, d'offrir des moments d'écoute individuel au besoin et également de faire de la prévention et de la sensibilisation sur différentes problématiques.

ECOLE DE BELLEVUE

Tous les parents d'élèves vont voter !

Les élections des représentants des parents d'élèves de l'établissement scolaire de Bellevue-Genthod auront lieu en février 2009.

Le conseil d'établissement, présidé par le directeur de l'établissement scolaire, réunit les différents partenaires de l'école :

- représentants élus des parents d'élèves
- délégués des enseignants
- membre désigné par l'Exécutif
- concierge désigné par l'Exécutif
- délégués des élèves désignés par le conseil des enfants
- éventuellement, des représentants d'autres services partenaires

Le conseil d'établissement sera un lieu de dialogue et de consultation. Les éléments discutés favoriseront l'élaboration du projet d'établissement. Des

décisions pourront être prises pour favoriser la sécurité des élèves, pour réaliser des activités culturelles ou parascolaires.

Tous les parents d'élèves inscrits à l'école de Bellevue et à l'école de Genthod sont invités à se porter candidat en s'annonçant à la direction de l'établissement.

Une liste de candidats sera constituée et le matériel de vote sera adressé au domicile des parents d'élèves. Les élections auront lieu durant le mois de février par correspondance ou à l'école les 27 et 28 février 2008.

Je vous encourage, vous parents, à vous porter candidats et vous recommande de participer, très nombreux, à l'élection de vos représentants. Bienvenue à ce nouveau rendez-vous avec votre école !

Bernard Sommer

Directeur de l'établissement scolaire

Bellevue-Genthod
10, ch. de la Menuiserie
1293 Bellevue
Courriel : bernard.sommer@edu.ge.ch
Site à consulter : http://www.geneve.ch/dip/conseils_et_ablissement

Administration communale

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVUE LORS DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2008

Lors de cette séance, le Conseil municipal:

- a décidé de renvoyer en commission des finances & patrimoine le projet de budget 2009,
- a accepté la résolution de l'Entente libérale relative à la création d'une commission du développement durable et a mis en place un groupe de travail composé de trois conseillers municipaux, M. Jean-Daniel VIRET, Président, M. Jean-François RUCHET, M. Dominique ANKLIN et M. Marcel BEAUVERD, Adjoint, pour représenter l'Exécutif.

DU 11 NOVEMBRE 2008

Lors de cette séance, le Conseil municipal:

- a accepté le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009,
- a accepté le maintien du centime additionnel à 43 ainsi que celui du centime additionnel à prélever en supplément de l'impôt communal sur les chiens pour 2009 à 100 et approuvé le budget de fonctionnement 2009 pour un montant de F 8'693'356.— aux charges et de F 8'931'680.— aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à F 238'324. —.

- a pris connaissance du rapport administratif et financier 2007,

- a désigné les Présidents et Vice-présidents des locaux de vote pour 2009,

- a décidé de renvoyer en commission des manifestations, sports & sociétés communales les questions: Etes-vous favorables au principe: - de l'implantation d'une piscine olympique «projet intercommunal Régio Nage» sur la rive droite du lac, - à la poursuite du financement des études complémentaires y relatives.

Projets et chantiers en cours



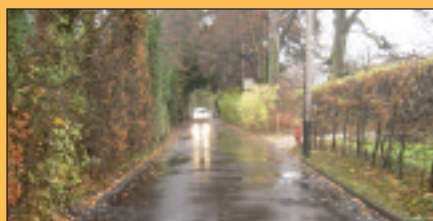
RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE MENUISERIE ET DE LA SALLE COMMUNALE:

Le chantier de réfection de la toiture ainsi que la pose de tuiles photovoltaïques touche à sa fin. En effet, environ 4'160 tuiles photovoltaïques ont été posées et reliées à 6 onduleurs installés dans le sous-sol de l'école. Ces derniers permettront de convertir le courant continu produit par les cellules photovoltaïques en courant alternatif identique au courant électrique du réseau SIG. La production sera effective une fois que toutes les démarches administratives seront terminées et les divers tests effectués, soit d'ici la fin de l'année.



RÉFECTIONS PONCTUELLES DU CHEMIN DE LA CHÊNAIE:

L'état du chemin de la Chênaie devenait préoccupant. En effet, un nombre important de trous et d'ornières étaient présents et rendaient son utilisation difficile. Afin de remédier à cette situation, des travaux de réfections ponctuelles ont été effectués durant la semaine 47, soit du 17 au 21 novembre 2008.



CHEMIN DE LA MOJONNE:

L'aménagement aval du chemin de la Mojonne (tronçon chemin enLochette – chemin de la Chênaie) est désormais totalement terminé. En effet, comme prévu, quatre magnifiques chênes ont été plantés, complétant ainsi cette belle allée.



PLACE DE JEUX DE LA ROSELIÈRE:

L'étude de la deuxième étape de la place de jeux de la Roselière est terminée. Les travaux, si les conditions météorologiques le permettent, commenceront avant la fin de l'année et se prolongeront probablement au début de l'année prochaine.

Ce programme de jeux complètera l'installation existante par l'implantation de trois éléments de balançoire sur ressort et d'un portique de deux balançoires dont une nacelle pour enfant de moins de 3 ans.

Dans un second temps, une fois les jeux installés, des buttes artificielles ainsi que des cheminements seront aménagés puis, des plantations seront effectuées.



Compte rendu administratif de Bellevue

Compte rendu 2007

Nom : _____

Adresse : _____

Désire recevoir le compte rendu 2007 : oui

INFORMATION AUX HABITANTS

Chère Madame, cher Monsieur,
Vous désirez recevoir le compte rendu administratif et financier de la Commune de Bellevue ?

Nous vous proposons de nous faire part de votre souhait à recevoir ce document

en nous retournant le coupon-réponse ci-dessous ou de le commander par internet à l'adresse suivante : info@mairie-bellevue.ch avant le 16 janvier 2009.

Vous remerciant de votre collaboration, nous vous souhaitons une bonne rentrée.

Le Maire

Culture et loisirs



L'ASSOCIATION DES ARTISANS DE BELLEVUE ET RIVE DROITE

Pour bien commencer l'année 2009, le public et les membres de l'Association sont cordialement invités à partager la galette des rois avec les artistes et artisans qui se feront un grand plaisir de vous faire visiter leur nouveau local, gracieusement mis à leur disposition par la mairie de Bellevue. Le local de l'Association des Artisans de Bellevue et Rive droite se situe en sous-sol, sous la salle communale, accès côté voies CFF. Venez donc tirer les rois et boire un verre, discuter et faire de nouvelles connaissances artistiques **le mardi 13 janvier 2009 de 18h00 à 21h00**

Pour permettre de planifier cette occasion de rencontres au mieux, prière de vous annoncer, dans la mesure du possible, par e-mail (artisans-bellevue@bluewin.ch ou uschi@meltingpot.ch) ou par SMS (076 344 21 06).

Après leur traditionnel Marché de Noël qui a eu lieu les 29 et 30 novembre, et le franc succès remporté par l'exposition

et les ateliers de l'automne, et notamment celui destiné aux enfants, les Artisans vous encouragent également à vous inscrire aux Ateliers programmés de janvier à juin :

Janvier / January 2009

Céramique : Modelage de pots - technique "pinching"

Février / February 2009

Cartonnage (thème : boîtes décorées)

Mars / March 2009

«Quand treillis et serviettes se réunissent à table pour Pâques»

Avril / April 2009

Initiation à l'aquarelle

Mai / May 2009

Mandalas en Windowcolor

Juin / June 2009

Aquarelle - initiation à la technique botanique

Le programme complet peut être consulté sur le site Internet <http://www.artisans-bellevue.ch>

En attendant, les Artisans vous présentent leur meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année !

PAROISSE PROTESTANTE DE GENTHOD, BELLEVUE ET COLLEX-BOSSY

A l'occasion des fêtes de Noël, la paroisse protestante de Genthod, Bellevue et Collex-Bossy vous invite à participer à quatre célébrations particulières. Celles-ci se tiendront au temple de Genthod selon le calendrier suivant:

- Dimanche 14 décembre à 10 h : culte avec musiciens
- Dimanche 21 décembre à 10 h : chants de Noël, décoration du sapin avec les enfants, distribution de boissons chaudes et friandises
- Mercredi 24 décembre à 18 heures : veillée pour les familles
- Jeudi 25 décembre à 10 heures : culte avec sainte cène et musiciens

Nous vous souhaitons à tous et à toutes de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Nelly Abel, Présidente de la paroisse

Sécurité

VENTE DES MÉDAILLES DE CHIENS 2009, ATTENTION AUX DÉLAIS !

La vente des médailles en mairie, pour l'année 2009, débutera le **5 janvier 2009** et durera jusqu'au **31 mai 2009**. Seules les personnes domiciliées à Bellevue peuvent acquérir une médaille. Passée cette échéance et durant l'année en cours, les médailles peuvent uniquement être acquises à la Caisse de l'Etat, rue du Stand 26, (rez-de-chaussée), Genève.

Heures d'ouverture (Caisse de l'Etat):

du lundi au vendredi de 09h.00 à 16h.00 sans interruption.

Les médailles coûtent **CHF 107.-** pour le premier, **CHF 147.-** pour le deuxième et dès le troisième **CHF 207.-**. Les propriétaires ou détenteurs de chiens ont l'obli-

gation d'acquiescer cet impôt avant le **31 mars 2009**.

Documents requis : Présentation d'une pièce d'identité; Attestation d'assurance RC pour 2009; Carnet de vaccination avec le vaccin antirabique (rage) à jour; Attestation relative au port de la puce électronique.

Dès le 1^{er} janvier, tout chien doit être porteur de la médaille de l'impôt (il est recommandé d'y ajouter l'identité et le N° de téléphone du propriétaire) fixées au collier, valable pour l'année en cours. Nous vous renvoyons à notre article de notre dernier tous-ménages du mois de septembre 2008 et vous rappelons la

nouvelle loi adoptée par le peuple genevois en juin 2007. Elle stipule en son article 7, alinéa 3, que : *Tout détenteur d'un chien acquis après le 31 juillet 2007 doit avoir suivi avec succès, dans les douze mois suivant l'acquisition de son animal, un cours théorique sur la détention des chiens et la manière de les traiter, dûment attesté par un éducateur canin agréé par le département.*

Les futurs propriétaires de chiens sont également tenus de suivre au préalable ce cours, lequel est indispensable pour obtenir la médaille officielle obligatoire.

Développement durable

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

ÉtiquetteEnergie :

Moi + A, pour la vie!

L'étiquetteEnergie est votre compagnon de toujours pour faire une bonne affaire ! C'est le message principal de la nouvelle campagne «Réflexe énergie», symbolisé par le slogan «Moi + A, pour la vie!». Cette action - qui mettra une touche sentimentale dans l'électroménager - est la nouvelle opération menée par l'Etat de Genève, en collaboration avec le programme éco21, afin de sensibiliser la population aux économies d'énergie. Elle a débuté le 12 novembre et a été relayée par une trentaine de magasins d'équipements ménagers du canton qui diffuseront gratuitement le mini-guide de l'étiquetteEnergie.

L'ÉTIQUETTEENERGIE :

UN EXPERT AU SERVICE DE VOS ÉCONOMIES

Chacun sait comparer les prix d'achat, mais comment être sûrs de faire une bonne affaire sur le long terme en choisissant un nouvel appareil ménager ? Avec l'étiquetteEnergie ! Cet éco-répère de l'achat éco permet de privilégier le modèle qui allégera durablement les factures d'électricité. Performances énergétiques, consommation d'électricité, mais aussi, selon les appareils, capacité utile, nuisances sonores, durée de vie... l'étiquette



Energie est une véritable mine d'information pour le consommateur. Ses conseils «expert» permettront de faire le bon choix pour l'environnement et votre porte-monnaie.

LA COMMUNE DE BELLEVUE
VOUS ENCOURAGE À CHOISIR LES PRODUITS
MUNIS DE L'ÉTIQUETTE
« MOI + A, POUR LA VIE ! »



DÉCHETS

ELARGISSEMENT DE LA TOURNÉE PAPIER ET DE LA TOURNÉE DE VERRE

Les autorités de la commune de Bellevue souhaitent étendre les tournées citées en marge afin d'augmenter au mieux les tonnages collectés.

Pour le papier-carton, il sera nécessaire d'équiper les habitats verticaux encore dépourvus de containers adéquats. La tournée mensuelle actuellement effectuée sur quelques points fixes sera donc élargie à tout le territoire communal.

Pour la collecte du verre qui est effectuée aujourd'hui les quatrièmes jeudis du mois, de nouveaux récipients fermés avec ouvertures spécifique seront positionnés en supplément dans le but de quadriller encore davantage la commune.

Ces mesures seront mises en place au début de l'année dans le courant du premier trimestre 2009.

Nous comptons sur tous les habitants pour améliorer le tri et diminuer nos frais en respectant notamment les logos collés sur tous les containers.

COMMUNIQUÉ DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SANTÉ BOURSE CANTONALE ET PRIX CANTONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ÉDITION 2009)

CONCOURS

Afin de promouvoir les initiatives émanant des milieux privés et associatifs favorisant le développement durable, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève décernera, pour la huitième année consécutive, une bourse et un prix cantonaux du développement durable. La bourse et le prix seront respectivement, d'un montant maximum de CHF 30'000.- et CHF 10'000.-.

Les projets ou les réalisations soumises au concours doivent contribuer à favoriser la convergence et l'équilibre durable entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique, pour Genève et sa région.

Toute entreprise, personne ou groupement issus des milieux privés ou associatifs, domiciliés ou exerçant une activité à Genève ou dans la région frontalière du canton (Ain, Haute-Savoie, district de Nyon), peuvent faire acte de candidature.

La date limite pour la réception du formulaire d'inscription accompagné du dossier complet est fixée au lundi 2 février 2009.

Le formulaire d'inscription, le règlement du concours ainsi que toutes informations utiles peuvent être obtenus sur le site Internet www.geneve.ch/agenda21

Pour tout complément d'information: M. Jean-Pierre Tombola, Service cantonal du développement durable (18 bis, Quai Ernest-Ansermet, 1211 Genève 4), tél.: +41 (22) 388 19 42; télécopieur: +41 (22) 388 19 49; email : jean-pierre.tombola@etat.ge.ch

Informations pratiques

POPULATION

L'Office cantonal de la statistique nous a communiqué un nombre de 3'133 habitants à fin octobre 2008.

PROCHAINS CONGÉS

Vacances scolaires / Noël et Nouvel An 2008 : du lundi 22 décembre 2008 au vendredi 2 janvier 2009, la rentrée est fixée au lundi 5 janvier 2009.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE FERMETURE DE LA MAIRIE

Nous vous informons que les bureaux de la mairie de Bellevue seront fermés **dès le mercredi 24 décembre 2008 à 13h00, réouverture le lundi 5 janvier 2009 à 13h30.**

A partir du lundi 22 décembre 2008 à 16h30, les commandes de passeports et cartes d'identité ne seront plus prises en compte pour cause de fermeture du Service des passeports et de la nationalité ainsi que du Service de production et cela durant toute la période des fêtes. Les commandes seront à nouveau prises dès le lundi 5 janvier 2009 à 13h30.

Le Service intercommunal d'état civil du Grand-Saconnex & Pregny-Chambésy situé à Pregny-Chambésy sera fermé pour tout dossier dès le mardi 23 décembre 2008 au vendredi 2 janvier 2009. Néanmoins, les cas d'urgence seront traités par voie interne. Nous vous prions dès lors de prendre note de ces informations afin de vous éviter des désagréments inutiles.

JOBS D'ÉTÉ

Comme chaque année, la commune engagera en 2009, une dizaine de jeunes gens pour travailler dans les services de la voirie, secrétariat, conciergerie, surveillance de la plage ainsi que du Centre sportif de la Vigne Blanche. Les personnes intéressées peuvent nous faire parvenir leur candidature dès janvier 2009, en précisant la période à laquelle elles désirent travailler et le service souhaité, (merci de préciser un deuxième choix).

LEVÉES DES OBJETS ENCOMBRANTS

Nous informons les habitants de la commune que les prochaines levées des objets encombrants pour l'année 2009 sont prévues pour **le jeudi 12 mars 2009, jeudi 11 juin 2009, et jeudi 8 octobre 2009.**

AGENDA 2008 – 2009 DE LA COMMUNE

DÉCEMBRE

Lundi 15 décembre N'oubliez pas notre calendrier de l'Avent (fenêtre 15 du calendrier de l'Avent du Club des Bellevistes) qui se déroulera cette année **devant le local de voirie, chemin de la Menuiserie en face de l'école «Menuiserie», de 18h30 à 19h30**



Jeudi 18 décembre Fête de Noël, Ecole de Bellevue, Salle Communale, 18h30

Samedi 20 décembre Centre sportif de la Vigne Blanche, ouverture de la patinoire, 10h

JANVIER

Lundi 19 janvier Centre sportif de la Vigne Blanche, ouverture du restaurant, 9h

Lundi 26 janvier Assemblée générale, Harmonie de Bellevue, Foyer, 18h30

FÉVRIER

Mercredi 4 février Promotions citoyennes, Fondue à Bellevue, Foyer, 19h30

Dimanche 8 février Votation cantonale, Local des sociétés, 10h

Mercredi 11 février Fondue des Sénateurs, Foyer + Salle communale, 19h30

Mercredi 18 février Assemblée générale, La Flottille, Foyer, 20h

Lundi 23 février Assemblée générale, Gym dame, Foyer, 19h

Vendredi 27 février Assemblée générale, Les Mordus de la pétanque, Foyer, 18h

MARS

Mardi 3 mars Séance du Conseil municipal, Salle du Conseil municipal, 20h30

Mercredi 11 mars Fondue des Aînés, 19h30

Mercredi 12 mars Levée des objets encombrants

Informations pratiques

FEUX DE JARDINS

La population est informée que les feux de jardins sont strictement interdits sur le territoire de la commune de Bellevue dès lors que la possibilité vous est offerte de déposer vos déchets de jardin auprès de l'ESREC (Espace de récupération des Chânats). Ne brûlez jamais votre tas de feuilles mortes ! **L'incinération des déchets verts, un non-sens.**

Les déchets de cuisine et de jardin contiennent jusqu'à 90% d'eau. Ils

brûlent donc très mal et il est absurde de les incinérer.

LE CLUB DES JEUDIS DE SKI DE GENTHOD – BELLEVUE

Les sorties sont prévues sous réserve : les mercredis 14, 21, 28 janvier, 4, 18 février, et le mercredi 25 février 2009. Infos et tarifs auprès de Madame Arlette Porchet, Présidente au 022 774 29 42.

INFO TOUS-MÉNAGES

La prochaine parution de notre tous-ménages est prévue pour fin mars.